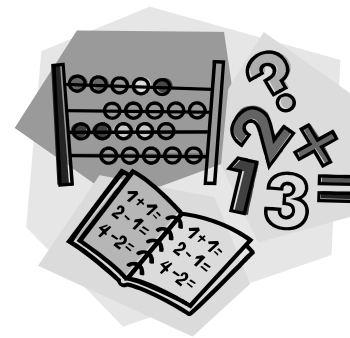


Aide personnalisée.



Objectifs

Depuis la rentrée 2008, la durée d'instruction obligatoire est passée de 26 heures à 24 heures pour tous les élèves. Les deux heures libérées étant à consacrer à l'aide personnalisée.

A l'école, la plupart des difficultés sont traitées dans le cadre de la classe. Si une difficulté persiste, l'aide personnalisée doit être mobilisée.

Cette aide personnalisée est une chance pour les enfants de pouvoir éviter les écueils qui conduisent parfois à l'échec. Elle a un aspect multiforme : aide ponctuelle ou de plus ou moins longue durée consacrée à des exercices de renforcement, de mémorisation, d'attention ou à une aide méthodologique.

Les enfants rencontrant des difficultés lors d'un apprentissage, quelle qu'en soit la cause (lacunes, absence, baisse de régime...) se voient proposer, **par leur enseignante**, une participation aux ateliers mis en place pour assurer cette aide. La famille en est tenu informée afin de donner son accord.

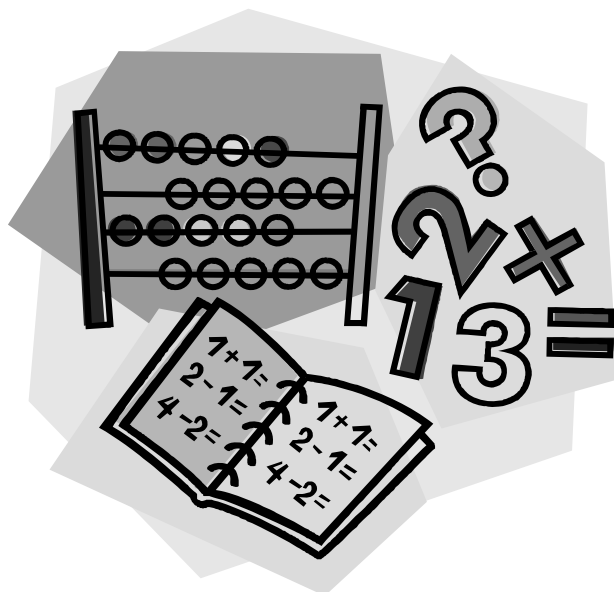
Organisation

Cette aide est effectuée en petits groupes. Elle est assurée par l'enseignante de la classe ou par une autre enseignante de l'école.

Les ateliers sont organisés pendant le temps de midi ou le soir après la classe, éventuellement le matin avant la classe.

Lorsque les enfants sont en aide personnalisée le soir pour un atelier de $\frac{1}{2}$ heure ou $\frac{3}{4}$ d'heure, ils ont la possibilité ensuite :

- de rejoindre la salle d'étude jusqu'à 18 heures.
- de rentrer seuls avec une autorisation écrite des parents.
- d'être pris en charge par leurs parents sous le préau de l'école (accès par le parking de l'église sainte Jeanne d'Arc) ou à l'annexe pour les élèves de CP et CE1.



Madame Michelle CHAVENT
Directrice de l'école

ECOLE

